



## COMMUNE D'ILLATS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 juin 2014

**PRESENTS** : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, C. BUZOS, E. AMART, C. DRILLEAUD, G. BAILLET

**REPRESENTE** : Ph. VINCENT (procuration à Robert CARSANA) S. VALLOIR (procuration à Ginette BELIN) E. BANOS (procuration à Philippe DUBOURG) F. PEDURAND (procuration à Patricia PEIGNEY) F. BAUDON (procuration à Gilles BAILLET)

**Secrétaire de séance** : Cécile BUZOS

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

[Ordre du jour](#) :

#### DÉLIBÉRATIONS

- ⇒ Élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 20 juin 2014
- ⇒ Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à **18.5/35<sup>ème</sup>**
- ⇒ Création au tableau des effectifs d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Écoles Maternelles à **33/35<sup>ème</sup>**
- ⇒ Augmentation du prix du repas au restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2014
- ⇒ Augmentation du tarif du transport scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2014
- ⇒ Désignation d'un élu référent « Coordination Sécurité Routière »
- ⇒ Autorisation de signature d'un bail avec Monsieur Bruno LEGRAND (Boulangerie)
- ⇒ Autorisation de signature d'une convention avec GRDF
- ⇒ Acquisition d'un véhicule pour les services techniques – Devis retenu
- ⇒ Subvention FDAEC
- ⇒ Vente immeuble à SCI BANQUIER
- ⇒ Acquisition propriété SAUBOY
- ⇒ Point sur les travaux d'aménagement d'un dortoir supplémentaire dans l'école maternelle et mise en conformité de l'accès – maîtrise d'œuvre

#### QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau potable exercice 2012
- ⇒ Rapport annuel du délégataire – service de l'Assainissement - exercice 2013

\*\*\*

[ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS](#)

Le conseil municipal s'est réuni en application des articles L. 283 à L 290-1 du code électoral.

Monsieur Philippe DUBOURG, Maire a ouvert la séance. Madame Cécile BUZOS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le bureau électoral présidé par le maire, était composé par Mme Ginette BELIN, M. Jean-Philippe PROVOST, M. Gilles BAILLET et Mme Emmanuelle AMART (les deux conseillers municipaux les plus jeunes et les deux les plus âgés)

Le maire a indiqué que le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Une seule liste de candidats a été déposée : « ILLATS EN AVANT » comprenant : « Philippe DUBOURG, Patricia PEIGNEY, Robert CARSANA, Ginette BELIN, Éric BANOS, Cécile BUZOS »

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 15  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 12

La liste « ILLATS EN AVANT » a obtenu 12 suffrages soit 3 délégués et trois délégués suppléants.

## DELIBERATIONS

### **1) CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE À 18.5/35<sup>ÈME</sup> ET D'UN POSTE D'AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES À 33/35<sup>ÈME</sup>**

A la suite de l'avis de la commission administrative paritaire du **28 mai 2014** et vu l'arrête en date du 10 juin 2014, le conseil municipal décide :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à 18.5/35<sup>ème</sup> (emploi occupé par Annie MOURAN)
- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Écoles Maternelles à 33/35<sup>ème</sup> (emploi occupé par Françoise DUBOURG)

Ces deux postes seront créés à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### **2) AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix du ticket de cantine à compter de la rentrée de septembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

➤ le prix du ticket de cantine pour les élèves qui prennent leur repas au restaurant scolaire passera de 2.30 € à **2.40 €**. *pour les enfants domiciliés sur la commune d'ILLATS.*

➤ le prix du ticket de cantine pour les élèves qui prennent leur repas au restaurant scolaire passera de 2.30 € à **3.80 €**. *pour les enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune*

➤ le prix du ticket de cantine pour les adultes (enseignants ou personnel extérieur) qui prennent leur repas au restaurant scolaire passera de 4.60 € à **6.20 €**.

Cette augmentation sera applicable à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2014**

Cette délibération est adoptée par 12 voix POUR – 3 CONTRE (C. DRILLEAUD, G. BAILLET et Gilles BAILLET pour F. BAUDON)

### **3) AUGMENTATION DU TARIF DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ÉCOLE D'ILLATS À COMPTER DE LA RENTRÉE 2014/2015**

Monsieur le Maire présente le bilan du service du ramassage scolaire pour l'école d'ILLATS pour l'année 2013/2014 et expose au conseil municipal qu'il convient d'augmenter le tarif de ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le prix du transport scolaire par enfant passera à **28 € par trimestre**. L'augmentation sera applicable à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2014**.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **4) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT « COORDINATION SECURITE ROUTIERE »**

Monsieur Robert CARSANA est désigné élu référent en matière de sécurité routière. La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC MONSIEUR BRUNO LEGRAND**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la candidature de Monsieur Bruno LEGRAND a été retenue lors de la sélection effectuée pour l'exploitation du commerce de la boulangerie.

Un contrat doit lier la collectivité au particulier qui aura en charge ce commerce, dont l'ouverture est prévue pour début août 2014.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial et procéder aux autres formalités s'y rattachant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

### **6) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ILLATS ET GRDF POUR L'HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS SUR DES TOITS D'IMMEUBLE DANS LE CADRE DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF**

Monsieur le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 7) ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur DUBOURG rappelle au conseil municipal qu'une consultation a eu lieu au cours des mois de mars et d'avril dernier (marché à procédure adaptée) pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques.

Trois devis ont été produits dont voici le détail :

➤ MASTER RENAULT :

Coût Véhicule :	27 984.60 € HT
	33 557.52 € TTC
Taxes, carte grise et frais divers :	328.50 € TTC
TOTAL	33 886.02 € TTC

➤ TRANSIT CHASSIS SIMPLE CABINE FORD :

Coût Véhicule :	25 173.70 € HT
Forfait Immatriculation :	394.00 € TTC
TOTAL NET CLES EN MAINS	30 602.44 € TTC

➤ OPEL MOVANO :

Coût Véhicule :	25 658.80 € HT
Forfait Immatriculation :	394.00 € TTC
TOTAL NET CLES EN MAINS	31 184.56 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et entérine l'offre du Groupe Palau concernant l'acquisition d'un véhicule **TRANSIT CHASSIS SIMPLE CABINE FORD pour un coût de :**

<b>Coût Véhicule :</b>	<b>25 173.70 € HT</b>
<b>TVA Véhicule :</b>	<b>5 034.74 €</b>
<b>Forfait Immatriculation :</b>	<b>394.00 € TTC</b>
<b>TOTAL NET CLES EN MAINS</b>	<b>30 602.44 € TTC</b>

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 8) SUBVENTION FDAEC 2014

Monsieur DUBOURG informe le conseil municipal, du dossier adressé par Monsieur Hervé GILLE, Conseiller Général, concernant le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2014.

La répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à la commune d'ILLATS d'une somme de **14 899.32 €**. Il rappelle que sont financés sur cette dotation l'acquisition de matériel, les travaux d'aménagement ou de réparation de la voirie communale et des équipements communaux, lorsqu'aucune aide spécifique du Conseil Général ne peut être attribuée, soit en raison de leur montant, soit en raison de leur nature.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de réaliser en 2014 les opérations suivantes :

➤ Acquisition d'un véhicule pour les services techniques « *TRANSIT CHASSIS SIMPLE CABINE DE MARQUE FORD* » pour un coût de :

Coût Véhicule :	25 173.70 € HT
TVA Véhicule :	5 034.74 €
Forfait Immatriculation :	394.00 € TTC
TOTAL TTC	30 602.44 € TTC

➤ Acquisition de logiciels JVS dans le cadre du passage aux normes P.E.S pour un coût de 4 608.80 € HT soit 5 530.56 € TTC

**soit un total d'investissements de 29 782.50 € H.T. (+ 394 € de forfait immatriculation) – 36 133.00 € T.T.C.**

Une subvention de **14 899.32 €**. est demandée au Conseil Général. Le financement complémentaire sera assuré par le Fonds de concours de la CDC pour **6 910 €** et par autofinancement pour **8 367.18 € HT + 5 956.50 € (TVA)**

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 9) VENTE IMMEUBLE SCI BANQUIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 mars 2014, le conseil municipal a accepté la donation du Cercle de l'Union Illadaise incluant un bien immobilier sis au 40 Le Bourg, cadastré sous le N° 2099 de la section D, d'une contenance de 210 m<sup>2</sup> ainsi que la licence IV attribuée au Cercle de l'Union Illadaise. Il précise en outre que la SCI BANQUIER, locataire de cet immeuble et exploitant d'un commerce connu sous la dénomination « Kalimucho » souhaiterait acquérir ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre l'immeuble sis au 40 Le Bourg, cadastré sous le N° 2099 de la section D, d'une contenance de 210 m<sup>2</sup> environ ainsi que la licence IV pour le somme de 90 000 € (QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS) à la SCI BANQUIER.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 10) ACQUISITION PROPRIETE SAUBOY

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'acquisition d'un immeuble appartenant à Monsieur Denis SAUBOY, sis Le Bourg Ouest, cadastré section D N° 781, d'une contenance de 395 m<sup>2</sup> ;

Le conseil municipal, au regard de l'estimation du service des domaines, accepte l'acquisition dudit immeuble pour la somme de 80 000 € (QUATRE VINGT MILLE EUROS). Monsieur le Maire est chargé de signer tout document relatif à cette opération. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 11) TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN DORTOIR SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE MATERNELLE – MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 décembre 2013 relative à la demande de subvention au Conseil Général de la Gironde pour les Travaux au Groupe scolaire. Lors de cette séance, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagement d'un dortoir supplémentaire dans l'école maternelle et mise en conformité de l'accès. Dans le cadre de cette réalisation, il convient de faire appel à un maître d'œuvre.

A l'issue d'une consultation qui a eu lieu au cours du mois de septembre dernier, une seule offre a été présentée en mairie : **Monsieur Denis POTIE Architecte DPLG à CADILLAC** - Forfait provisoire de rémunération fixé à 3 240 € HT (9.5 % de 34 105.26 € HT de coût prévisionnel des travaux), soit 3 888 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et entérine l'offre de **Monsieur Denis POTIE Architecte DPLG à CADILLAC** pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 3 240 € HT (9.5 % de 34 105.26 € HT de coût prévisionnel des travaux) soit 3 888 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de Maîtrise d'œuvre ainsi que toute pièce afférent à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'eau potable des Eaux de BUDOS présenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en Gironde. Ce dernier est tenu à la disposition des usagers.

### 2) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2013 ETABLI PAR LA SAUR

De même, Monsieur le Maire présente le rapport annuel du délégataire pour le service assainissement, établi par la SAUR, pour l'exercice 2013.

Monsieur Gilles BAILLET souhaite connaître l'organisation adoptée pour l'école d'ILLATS, à la prochaine rentrée scolaire ainsi que le nombre d'enfants scolarisés. Il demande si un « algéco » est prévu pour la salle informatique.

Il lui est précisé que pour l'instant les inscriptions ne sont pas closes. Concernant l' « algéco » aucune information n'est disponible pour l'instant, la question sera examinée en juillet.

Madame PEIGNEY ajoute que 16 ordinateurs ont été commandés pour septembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 50.